

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

---

31 AOÛT 2006

---

BULLETIN DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

—

## TABLE DES MATIÈRES

<b>QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU PARLEMENT ET RE- PONSES DONNEES PAR LES MINISTRES</b>		<b>3</b>
<b>1</b>	<b>Ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale</b>	<b>3</b>
1.1	Question n° 307 de M. Crucke du 28 août 2006 : Nombre de puéricultrices affectées dans l'enseignement fondamental . . . . .	3
<b>2</b>	<b>Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales</b>	<b>4</b>
2.1	Question n° 111 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Médecins guérisseurs - Quid? . . . .	4
2.2	Question n° 112 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Erasmus — quelles destinations et choix? . . . . .	4
<b>3</b>	<b>Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse</b>	<b>5</b>
3.1	Question n°168 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Festival des « films du monde » à Montréal — quels contacts? . . . . .	5
<b>4</b>	<b>Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse</b>	<b>6</b>
4.1	Question n° 573 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Médecins guérisseurs — Quid? . . .	6
4.2	Question n° 574 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Prévention sida et homosexualité . .	6

## QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU PARLEMENT ET REPONSES DONNEES PAR LES MINISTRES

---

### 1 **Ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

#### 1.1 **Question n° 307 de M. Crucke du 28 août 2006 : Nombre de puéricultrices affectées dans l'enseignement fondamental**

Le nombre de puéricultrices affectées dans l'enseignement fondamental est limité par une convention établie entre la Région wallonne et la Communauté française.

Il semble que les postes octroyés pour la rentrée scolaire 2006-2007 l'aient été sur base des avis des commissions zonales de gestion des emplois.

Pouvez-vous me communiquer les compositions de chacune desdites commissions et me préciser le mécanisme légal qui détermine ladite composition ?

Pouvez-vous également me faire connaître les lieux d'affectation des puéricultrices désignées ?

**Réponse :** Comme l'indique Monsieur le Député, le nombre de postes de puéricultrices affectées à l'enseignement fondamental est déterminé par des conventions passées avec la Région wallonne, d'une part et la Région de Bruxelles-Capitale, d'autre part.

Ces conventions précisent les postes de puéricultrices ainsi créés par réseaux d'enseignement et par niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, comme le sait Monsieur le député l'attribution de l'ensemble des postes créés par ces conventions est régie par le décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française, texte adopté à l'unanimité par le Parlement.

Il prévoit que les postes puéricultrices sont attribués aux établissements scolaires par le Gouvernement sur propositions motivées des Commissions zonales d'affectation pour ce qui concerne le réseau organisé par la Communauté française et des Commissions zonales de gestion des emplois pour ce qui concerne les réseaux subventionnés par la Communauté française.

Comme s'en souviendra Monsieur le député les critères pris en considération par les Commissions pour l'attribution desdits postes sont également fixés par le décret précité, en particulier à l'article 24.

Une fois les propositions motivées faites le Gouvernement informe les Pouvoirs organisateurs et les Chefs d'établissement de ses décisions.

Monsieur le Député m'a également interrogé sur le mécanisme légal déterminant la composition des Commissions chargées de procéder à ces propositions.

Pour répondre à cette question je me tourne une nouvelle fois vers un texte adopté récemment par le Parlement.

Il s'agit du décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française

Ce décret détermine la composition « théorique » des Commissions zonales d'affectation et des Commissions zonales de gestion des emplois, en fixant une parité entre représentants des organisations syndicales et des fédérations de pouvoirs organisateurs.

Pour la Communauté française, dont nous sommes le Pouvoir organisateur, la composition globale des Commissions zonales d'affectation est fixée par arrêté publié au moniteur belge. Pour l'enseignement subventionné, le décret du 12 mai précité a voulu laisser aux fédérations de pouvoirs organisateurs et aux organisations syndicales une souplesse dans la désignation de leurs représentants. Ainsi ces dernières doivent communiquer aux présidents des Commissions le nom de leurs représentants qui ne doit pas être figé dans un arrêté du Gouvernement. Seul le nom des présidents fait à cet égard l'objet d'un arrêté également publié au moniteur belge. Dans un souci d'efficacité et de connaissance des textes statutaires, le Gouvernement a désigné les directeurs des bureaux déconcentrés de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement (réseaux subventionnés) à la tête de ces Commissions.

Monsieur le Député trouvera en annexe(1) un tableau indiquant les lieux d'affectation des postes

---

(1) Cette annexe peut être consultée au greffe du Parlement

de puéricultrices pour l'année scolaire 2006-2007 en application de la procédure décrite ci-dessus.

## 2 Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

### 2.1 Question n° 111 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Médecins guérisseurs - Quid ?

Les éditions Fayard viennent de mettre sur le marché un livre écrit par Thierry Janssens, chirurgien dont le titre est « la solution intérieure ».

L'auteur s'attarde sur le mal être de ses patients. Il rencontre des gens épuisés qui ont le sentiment que les vacances, l'ingestion de stimulants, de calmants sont de nature à les régénérer.

Il plaide pour un changement d'attitude au quotidien et affirme que chaque individu possède en lui d'importantes capacités de prévention et de guérison.

Le docteur Thierry Janssens propose à ses collègues une mutation visant à limiter les moyens physiques de la médecine en mettant en branle les mécanismes d'auto guérison pour aider l'organisme à récupérer plus facilement.

Il appelle à former des médecins guérisseurs et d'introduire dans des écoles des médecins enseignants pour que les enfants protègent leur capital santé.

En fait le docteur Janssens chirurgien psychothérapeute ouvre un débat sur l'évolution de la médecine contemporaine tant pour les médecines alternatives que pour la formation du corps médical, surtout des généralistes.

En Communauté française une telle orientation est-elle étudiée, des propositions sont-elles en préparation ?

**Réponse :** Le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, confirmant les dispositions prévues par le décret du 5 septembre 2004 relatif aux études universitaires et aux grades académiques, précise en son article 63, § 1er, alinéas 1 et 2, que :

« Les autorités académiques établissent les programmes des études pour lesquelles leur établissement est habilité et qu'elles souhaitent organiser.

Les autorités académiques veillent à ce que ces programmes respectent les autres dispositions

légales et répondent aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur et aux objectifs particuliers du cursus concerné, notamment les critères d'accès aux titres professionnels associés. Ces programmes comportent notamment les matières contribuant à la formation générale de l'étudiant, ainsi que celles spécifiques aux disciplines contribuant à l'acquisition de compétences plus techniques et plus approfondies dans le domaine d'études. »

Dès lors, comme pour d'autres, il appartient aux autorités académiques conseillées par les éminents spécialistes du domaine de prendre en compte, s'il échet, la problématique soulevée.

Par ailleurs, parmi les quelque cent « Groupes de contact » créés à l'initiative du Fond national de la recherche scientifique (FNRS) afin de favoriser la diffusion et la réflexion à propos des travaux scientifiques, il existe dans le domaine des sciences cliniques un groupe de contact consacré aux « Recherches sur les pratiques non conventionnelles » dont l'objectif est « d'évaluer scientifiquement, en termes d'efficacité et d'innocuité, l'homéopathie, l'acupuncture, la chiropraxie et l'ostéopathie ».

### 2.2 Question n° 112 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Erasmus — quelles destinations et choix ?

Il est plus qu'évident que le Programme européen d'Echanges d'étudiants « Erasmus » est de nature à enrichir les connaissances des boursiers.

D'après le quotidien « Le Soir » 2114 jeunes de la Communauté française ont choisi cette voie en 2004-2005.

Ce sont les pays latins Espagne, France et Italie qui sont en tête des destinations (1039 étudiants).

Un nouveau programme « Erasmus Mundus » a vu le jour en 2004.

Ce programme permet d'accueillir des étudiants hors union européenne.

Il semblerait que désormais nos étudiants choisissent aussi des universités situées dans les nouveaux pays de l'Union européenne avec un enseignement en langue anglaise.

Ne partagez-vous pas l'idée qu'il serait plus valorisant que comme pour les autres pays d'accueil que la langue locale soit utilisée.

N'avez-vous pas le sentiment que le partage des mêmes cours avec les étudiants de ces pays aurait un effet autrement valorisant ?

**Réponse :** Hors pays de culture romane, la

langue d'étude choisie par les étudiants belges francophones dans le cadre du programme européen « Erasmus » est, en effet, très largement l'anglais.

Ceci est vrai pour les envois en Europe du Nord, nos voisins des Pays-Bas compris. Il en va de même pour les pays d'Europe centrale et orientale, nouveaux membres de l'Union, dont les langues nationales couvrent, souvent, des aires relativement restreintes.

A moins de privilégier une connaissance linguistique ciblée, les étudiants en séjour « Erasmus », dont la durée est limitée dans le temps, accordent en effet avant tout une priorité à la maîtrise de la discipline d'études qu'ils ont choisie. Ils ne disposent pas toujours du temps utile pour combiner cette exigence avec un apprentissage technique approfondi de la langue locale. Ceci n'exclut naturellement pas l'une ou l'autre forme d'initiation à celle-ci.

Par ailleurs, le programme « Erasmus mundus » ne concerne pas l'envoi d'étudiants européens hors Union mais, comme l'indique le parlementaire lui-même, l'accueil en Europe de boursiers ressortissants de pays tiers, dans le cadre de formations très spécifiques relevant du 3<sup>e</sup> cycle d'études.

### 3 Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

#### 3.1 Question n°168 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Festival des « films du monde » à Montréal — quels contacts ?

Le festival des « films du monde » se tient à Montréal du 24 août au 15 septembre. 106 longs métrages seront présentés en première internationale.

La sélection officielle proposera 24 longs métrages.

Ce festival se déroule sans le soutien financier des pouvoirs publics canadiens mais il semble connaître succès et fascination.

Comme le nombre de longs métrages présentés est élevé, pouvez-vous :

- M'informer si la Communauté française a eu des contacts avec les organisateurs ?
- Si des longs métrages produits en Communauté française ont été retenus pour être visionnés ?
- Si votre département apporte éventuellement une aide aux producteurs de longs métrages

qui participent à ce festival notamment en prenant en charge les frais de production, de déplacements .. ?

**Réponse** : Des contacts ont effectivement été pris entre la Communauté française et le Festival des films du monde de Montréal.

Vous savez que des représentants du Centre du cinéma et de Wallonie Bruxelles Image sont régulièrement présents dans les plus gros festivals et marchés de films internationaux. Leur travail sur place vise à faire connaître les productions de la Communauté française et débouche notamment sur la sélection de certains de nos films dans des festivals.

Chaque année, à l'occasion du Festival de Cannes, les organisateurs du Festival des films du monde prennent contact avec les représentants de la Communauté française, afin d'être renseignés sur la production des films de l'année. Lors du dernier Festival de Cannes, des contacts ont été pris dans ce sens.

Un de nos longs métrages a ainsi été retenu pour être projeté lors de ce Festival à Montréal. Il s'agit du film « Komma » de la réalisatrice Martine Doyen. Par ailleurs, trois courts métrages soutenus par la Communauté française ont également été sélectionnés :

- « Révolution » de Xavier Diskeuve
- « Alice ou la vie en noir et blanc » de Sophie Schoukens
- « Noir d'encre » de Olivier Van Maldergem

Tous ces films ont reçu une aide à la production de la Communauté française, à l'exception de « noir d'encre » qui a bénéficié d'une aide à la diffusion. De plus, des aides à la promotion sont octroyées aux films sélectionnés dans des festivals ; ces aides ne sont accordées qu'une seule fois. Elles consistent en la prise en charge de matériel de promotion des films, tel que la conception et l'impression d'affiches, le merchandising, les dossiers de presse, les photos etc.

Dans le cas présent, seul le court métrage « Révolution » a pu recevoir cette aide. Les films « Komma » et « Alice ou la vie en noir et blanc » ont déjà bénéficié de cette aide pour des sélections précédentes.

## 4 Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse

### 4.1 Question n° 573 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Médecins guérisseurs — Quid ?

Le texte de cette question est identique à celui de la question n° 111 adressée à Mme Simonet, Ministre-membre du Gouvernement (voir p. 4).

**Réponse** : Les acteurs de la santé, dont les médecins, doivent avoir à l'esprit l'aspect multidimensionnel de la santé lorsqu'ils prodiguent des soins (curatifs ou préventifs). Ils ne sont pas les seuls acteurs impliqués. Les acteurs politiques, économiques, culturels, et environnementaux pour ne citer qu'eux, sont tout autant responsables de la santé de chaque individu.

Dès lors, la santé ne dépend pas seulement de la formation du corps médical, mais de tout un ensemble de facteurs.

En ce qui concerne la formation de médecins « guérisseurs », il faut d'abord des preuves solides de la qualité d'une telle formation avant de pouvoir se prononcer. La formation du corps médical est déjà en continuelle évolution selon les dernières études publiées et validées. De plus, elle ne s'arrête pas à la remise du diplôme, mais se poursuit tout au long de la carrière médicale.

Quant aux orientations prises par la Communauté Française pour protéger le capital santé des enfants, elles visent à appliquer les principes de la Charte pour la Promotion de la Santé d'Ottawa en suivant les Recommandations d'Adélaïde sous l'égide de l'OMS. Ce choix de politique à long terme, appliqué également dans l'enseignement en Communauté Française, a été soigneusement étudié.

Bien que le livre du Dr Janssens soit très intéressant, il ne recouvre que partiellement les différents aspects de la santé, contrairement à la politique de la promotion de la santé.

### 4.2 Question n° 574 de M. Petitjean du 28 août 2006 : Prévention sida et homosexualité

La Belgique en 2005 a enregistré 1066 nouveaux cas d'infection au virus du sida ; c'est un taux record depuis le début de l'épidémie. Il porte le nombre total des personnes contaminées à près de 20 000 dont plus de 3500 ont atteint le stade de la maladie.

Les modes de transmission dépendent du sexe et de la nationalité. Parmi les étrangers la transmission hétérosexuelle est prépondérante

tant chez les hommes (62 % des cas) que chez les femmes (88 %).

Pour les femmes belges 80 % des cas sont dus à des relations hétérosexuelles. Par contre pour les hommes belges plus de 2/3 des cas se rapportent à des relations homosexuelles.

Ce dernier fait interpelle !

Aussi pourriez-vous alors que l'homosexualité n'est pratiquée que par une infime minorité de notre population, comment la Communauté française appréhende le problème ?

La Communauté française conduit-elle des actions préventives destinées aux homosexuels pour éradiquer la contamination du sida ?

**Réponse** : Il semble, en effet, que le nombre de nouveaux cas de séropositivité dépistés, chez les hommes ayant des relations homosexuelles, soit en légère augmentation.

Une prévention spécifique destinée à ce public est cependant organisée, en Communauté française, depuis de nombreuses années. En effet, l'Observatoire du Sida et des Sexualités financé par la Communauté française réalise différentes recherches dans le but de mieux cerner les difficultés rencontrées par le public homosexuel masculin et d'orienter les actions de prévention en conséquence.

D'autre part, l'association Ex Aequo est chargée, depuis de nombreuses années, d'organiser des actions de prévention répondant spécifiquement aux attentes et besoins des publics homosexuels. La Communauté française leur alloue des moyens financiers conséquents pour ce faire. L'association étant, de surcroît, fortement portée par le milieu homosexuel lui-même, son travail est généralement très bien accepté et ses actions très bien relayées par les homosexuels eux-mêmes.

En réalité, le phénomène dépasse nos frontières. Il semble qu'il s'agisse plutôt d'un essoufflement passager de la part d'un public qui s'est fortement mobilisé dans la prévention, depuis le début de cette épidémie, épidémie qui sévit, depuis plus de vingt ans, chez nous.

Croyez bien que nous surveillons ce problème de près et organisons d'ailleurs, dans ce but, des réunions de concertation tant avec les associations chargées de la récolte des données qu'avec celles chargées d'organiser la prévention du sida en Communauté française.